



Auboranges

Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du mercredi 9 décembre 2020 à 20h00
A la salle communale de l'abri de protection civile.

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateurs :	MM. Jacques Modoux et Jérôme Jaccoud
Citoyennes et citoyens présents :	29 (majorité = 15) + M. Grandjean, journaliste de La Liberté et la secrétaire qui n'ont pas le droit de vote
Citoyens excusés :	Mme Valérie Wüthrich MM. Henri Pulfer et André Vocat

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1^{er} septembre 2020
2. Augmentation de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.92 à CHF 0.95
 - 2.1. Rapport de la commission financière et approbation
3. Budget 2021
 - 3.1. Fonctionnement
 - 3.2. Rapport de la commission financière et approbation
4. ~~Approbation du nouveau règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions~~
5. Approbation des nouveaux statuts de l'ABMG (Association à Buts Multiples des communes de la Glâne), à la suite de la mise en place du MCH2.
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye VOG.
7. Approbation des nouveaux statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne-Veveyse), à la suite de la mise en place du MCH2.
8. Divers

Au nom du conseil communal, **Monsieur le Président** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h08. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 48 du 27 novembre 2020, par un affichage au pilier public et par un avis tous ménages. Il nomme les scrutateurs et déclare l'assemblée ouverte.

Monsieur le Président donne lecture du tractanda et annonce que le point 4 de l'ordre du jour est retiré de l'assemblée de ce soir, car il doit être revu avant d'être présenté à l'assemblée. Le mode de convocation et le nouveau tractanda n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président prie l'assemblée d'observer quelques instants de silence en mémoire de M. Marcel Modoux, décédé le 18 novembre 2020 à 81ans et Monsieur Philippe Pittet, décédé le 4 décembre 2020, à l'âge de 59 ans ; ces deux citoyens ont offert beaucoup de leur temps à la collectivité.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1^{er} septembre 2020

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est **accepté** à l'unanimité, avec remerciements à Mme Karine Charrière, pour sa rédaction.

Votants	29	Abstention	0	Majorité	15	Oui	29	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Augmentation de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.92 à CHF 0.95

M. Philippe Besson prend la parole et énumère les différents points qui ont fait bénéficier la population d'un taux d'imposition avantageux, depuis 2013 durant les 6 années suivantes.

Le rôle de l'impôt a été analysé minutieusement par le Conseil et la boursière pour donner des chiffres réels. Pour 2021, le taux nécessaire selon le Conseil est de 95%. Le total du budget de fonctionnement de CHF 1'470'343.- avec une perte budgétée de CHF 152'027.-, soit 11,65% des recettes. Dans la pratique, l'Etat avait pour habitude de tolérer en général 5% de perte sur le budget. L'an dernier, Auboranges avait déjà proposé une perte ente 5 et 10%, et le seul retour a été une lettre de réprimande de la part de l'Etat, sans autre conséquence. Pour 2021, nous tentons de leur présenter cette perte de plus de 11%, en espérant que l'Etat sera indulgent en voyant les chiffres de la Commune. M. Philippe Besson explique qu'il serait nécessaire d'avoir un taux à 112% pour arriver à une équité. Jusqu'à 100% l'assemblée est compétente, jusqu'à 125% c'est le Conseil d'Etat qui est compétent. Le Conseil Communal espère que le Service des Communes validera la position du Conseil Communal avec un taux à 95%, à la suite de l'acceptation éventuelle de cette assemblée et qu'ils ne nous demandent pas de mettre un taux plus élevé.

M. Philippe Besson explique les données publiées par l'Etat. Chaque année tous les chiffres des recettes des communes sont publiées, selon l'analyse du rôle de l'impôt. Sur la base de l'Etat (100%), en 2016 le chiffre réel encaissé par Auboranges est de CHF 1'800'000.- pour 168 contribuables, dont quatre riches contribuables. En 2017, la Commune en a perdu un, cela a eu directement un impact sur les finances. En 2020 et 2021, il n'y a plus qu'un gros contribuable à Auboranges et cela pèse lourd dans les recettes qui sont budgétées à hauteur de CHF 895'000.- pour 2021, mais les côtes d'impôts de 30% des contribuables de la commune, ne sont pas encore connues. Une moyenne a été faite pour arriver à ces totaux. L'impact du taux d'impôts a été calculé en fonction de la cote d'impôts divisé par le nombre de contribuables et cela donne la cote moyenne. Pour le contribuable moyen, l'augmentation avec le nouveau taux soumis ce soir, représenterait env. CHF 101.- d'augmentation. Philippe Besson ajoute encore que dans la Glâne, la moyenne en 2020, est de 86%. Pour les 6 communes du Sud, le taux moyen est à 83.5%.

Questions de l'assemblée

Mme Pineau : « quand nous sommes en négatif, est-ce que cela doit être comblé l'année suivante ou quelqu'un comble pour nous ? » PB répond que cette année est la dernière qui est présentée sous cette forme. Pour le budget 2022 avec la mise en place du MCH2, les principes comptables vont changer, et alors, les Communes auront le droit d'utiliser leur fortune pour compenser ce type d'écart. Le bénéfice pour la Commune d'Auboranges sera mangé sur les budgets 2020 et 2021. Soit l'Etat estime que le taux d'impôt n'est pas assez élevé et nous demande de mettre un taux à 100%. A ce jour, les fonds propres de la commune sont d'env. 450'000.-.

Monsieur le Président précise que le système de clés glânoise et péréquations, nous péjore car nous avons environ 3 ans de gros frais à payer. Nous anticipons avec l'augmentation pour éviter une trop grosse casse.

Mme Rossier est choquée car le Conseil Fédéral essaye de limiter les frais pour tout le monde et avec la crise, plein de monde a perdu son travail ou subi des pertes salariales, alors comment la population va payer cette augmentation d'impôt. Monsieur le Président comprend bien évidemment le problème. La hausse d'impôts proposée est très modérée en comparaison aux lois imposées. La situation particulière d'Auboranges devrait permettre l'acceptation du résultat de vote de ce soir par de l'Etat, A ce jour, nous n'avons malheureusement pas la solution à cela.

2.1 Rapport de la Commission financière

M. Bertrand Décotterd lit le rapport de la commission financière qui s'est réunie, le 24.11.2020 pour analyser l'augmentation du taux d'impôts de 0.92pts à 0.95pts. *Plusieurs points ont été pris en compte. La limite habituelle pour les pertes est définie à 5% des revenus ; jusqu'à 10% sont toutefois tolérés par le Service des Communes qui retourne un avertissement. Au-delà de 10%, nous ne savons pas comment il va réagir. Le Conseil n'a pas prévu de recettes extraordinaires, comme pour chaque budget ; il a aussi décidé d'analyser la situation financière de chaque contribuable pour l'année 2021 et le résultat démontre une forte baisse d'impôts. Le taux permettant l'équilibre du budget 2021 est à 1.12pts et la limite des 10% pertes définie par un taux à 0.97. Comme chaque année, la part du budget étant de la compétence communale se situe à 10% du budget, dont un peu plus de la moitié concerne l'administration générale. A l'aide de ses informations et après avoir analysé en détail le budget 2021, la Commission financière aurait préféré une augmentation du taux plus élevée afin d'éviter la présentation du budget avec un déficit de plus de 10% des recettes ce qui nécessitera de puiser déjà dans notre fortune alors que les prévisions annoncées jusqu'en 2025 ne sont pas très bonnes. Le taux de 0.95pts proposés par le Conseil communal est un compromis osé pour s'approcher des 10% de pertes, tout en limitant l'augmentation du taux pour tenir compte de l'effort déjà consenti par les citoyens en 2020. Après pesée d'intérêt, la Commission financière soutient la proposition du Conseil communal et demande à l'assemblée d'approuver ce nouveau taux d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physique de 0.95pts pour l'année 2021.*

Monsieur le Président remercie le secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport et demande s'il y a encore des questions dans l'assemblée. Cela n'étant pas le cas, nous passons aux votes.

VOTE : Augmentation de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.92 à CHF 0.95 est approuvé par 19 voix.

Votants	29	Abstention	1	Majorité	15	Oui	19	Non	9
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3 citoyens quittent l'assemblée.

3. Budget 2021

3.1 Fonctionnement

La parole est donnée à Madame Myriam Desarzens Besson qui présente le budget 2021 bouclant avec une perte de CHF 152'000.–, soit un excédent de charges par rapport aux recettes de 11.65%. Elle relève que les charges liées, les charges autofinancées et les mouvements non-financiers représentent une part de 89% du budget pour un total de CHF 1'304'996.–. Ce montant comprend un total d'env. CHF 985'000.– correspondant aux charges liées en faveur de l'Etat et du district ; les charges autofinancées qui s'équilibrent avec les produits (EP, EU, EC, déchetterie) + les mouvements non financiers dont les imputations internes, les attributions aux réserves pour CHF 50'000.–, les amortissements de CHF 44'000.–. Nous constatons une augmentation de 53% pour ces charges hors compétences communales depuis 2017. Les charges restantes relevant de la compétence communale sont de l'ordre de CHF 165'347.– (11% du budget) et concernent le fonctionnement de l'administration générale, avec une provision pour MCH2, la conciergerie, le

chauffage de l'école, l'entretien et l'assurance des bâtiments, les dons et les dépenses particulières pour 2021, dont une réception pour les nouveaux citoyens (pour autant qu'elle puisse avoir lieu).

Monsieur Eric Dénervaud explique que la dépense extraordinaire de CHF 90'000.– est due à la réfection de la conduite EC du Chemin du Verger (part du chemin du Verger et termine à l'ancienne rôtisserie). Ce montant sera prélevé dans la réserve « Eau Claire et Epuration ». La conduite est un ruisseau à ciel ouvert, dont une partie a été comblée il y a plus de 40ans. Maintenant lors des gros orages, fortes pluies, des trous se forment et ils peuvent atteindre plusieurs mètres de profondeur. M. Eric Dénervaud explique que M. Claude Cardinaux est déjà passé avec ses véhicules agricoles dans le trou. La conduite fait env. 240m, dont 200m avec 1mètre de profond et le reste peut aller jusqu'à 3 mètres de profond. Cette conduite a déjà été réparée plusieurs fois et cela coûte à chaque fois plusieurs milliers de franc. Le Conseil communal souhaite la remettre à jour une bonne fois pour toute. Le bassin versant prend les villas de l'Impasse des Dailles, la route du Menhir et chemin du Verger et se termine chez Damien Crausaz. C'est une conduite principale de la commune qui se déverse dans la Broye. Dans le montant de la dépense, CHF 65'000.– de travaux de génie civil. Les 40 derniers mètres ont un coût plus élevé en raison de la profondeur de la conduite. Un bureau d'ingénieur sera mandaté pour le suivi des travaux. Un montant équivalent au 10% du montant total est prévu pour les divers et imprévus.

Monsieur Philippe Besson explique encore qu'en 5 ans, les charges ont augmentées de CHF 450'000.-- et détaille rapidement celles-ci.

- Clé cantonale : basée sur la population légale ; s'applique notamment pour les charges de l'enseignement, des EMS, etc.. impact sur 3ans.
- Clé glânoise : basée pour 40 % sur la population légale et 60 % sur la capacité financière (100 % impôt cantonal) ; s'applique notamment pour les charges du CO, de l'ABMG, du RSG, des curatelles. impact sur 1an et équivalent à 1.78% pour Auboranges
- Clé Glâne-Sud : identique à la clé glânoise, mais avec une répartition entre les communes de la Glâne-Sud uniquement (depuis Ursy vers le sud), pour les charges relatives aux pompiers, au social.
- Intercommunale ACER : salle polyvalente, écoles.

PB explique que nous avons une voie dans toutes les assemblées du district, mais nous ne pesons pas lourd avec une voie contre les grandes communes qui peuvent en avoir 18 voire plus. Le montant de la clé glânoise a été diminué en comparaison à 2019. Notre population pèse 1,15 % de la population du District. Par exemple, Siviriez avait un gros contribuable est payait 25% des charges du District, mais depuis son départ, Siviriez ne paye plus que 9%.

La péréquation des ressources devait nous rapporter de l'argent, mais si on revient en arrière, un montant de CHF 500'000.- a été versé par Auboranges et seulement CHF 59'000.– a été reçus de nos voisins.

Jusqu'en 2024, nous aurons des effets de ce pic des charges liées. M. Philippe Besson rappelle qu'il y a eu des grands projets votés dans la Glâne pour plus de CHF 220'000'000.– (COG, Transbill, Transhome). Pour l'Epicentre, c'est une nouvelle ligne au budget qui coûtera CHF 40'000.–/an pendant 32ans. L'équilibre est très fragile pour les recettes, et ne repose plus que sur un gros contributeur, il y a eu sept années fantastiques. Dans les prévisions, le Conseil estime que le taux d'impôt à 100% arrivera rapidement.

Dans les perspectives, un bilan sera dressé fin 2025, et dans le cas où le Conseil se serait montré trop prudent, une ristourne d'impôt unique pourrait être envisagée.

Monsieur le Président, remercie M. Philippe Besson pour les explications et donne la parole à l'assemblée.

Questions de l'assemblée

Monsieur Griesser demande s'il est possible de faire diminuer les charges liées. Il estime que pour les pompiers nous payons pour la Glâne, mais si un incendie se déclare au village, c'est Oron qui intervient. M. Philippe Besson répond que tous les frais sont dans le pot commun, nous ne pouvons pas dire « on ne paye pas pour les pompiers mais pour les écoles », nous pouvons dire lors des assemblées régionales que nous ne sommes pas d'accord, mais notre voie ne pèse pas lourd. Le district devient très équipé et les infrastructures seront profitables à tous. **Monsieur le Président** explique que l'augmentation des charges est également due à notre situation financière. Ce n'est pas le canton qui a besoin de plus d'argent, ils prennent chez ceux qui ont le plus d'argent. Philippe Besson explique qu'auparavant le système de répartitions des charges suivait le principe des classes, système qui a été remplacé par le calcul des clés de répartitions régionales.

Mme Golay demande comment cela ira avec le vieillissement de la population, de plus en plus d'habitants sont à la retraite. **Monsieur le Président** ne croit pas que cela puisse être un problème car il y aura toujours des anciens et des nouveaux. M. Philippe Besson explique que les retraités ne payent pas forcément moins d'impôts qu'en étant actif. Il explique que les homes représentent aujourd'hui une perte. Avec le COVID, les EMS ont fermé les chambres doubles et cela représente un manque à gagner de CHF 640'000.– à se répartir entre quelques communes. Certes, il y aura toujours besoin de lits en EMS, ceux-ci s'agrandissent. Le projet glânois Transbill est de transformer le site de Billens en home avec la part payée par les communes dans l'HFR. Des solutions se profilent.

Il n'y a plus de question ou de remarque de la part de l'assemblée et **Monsieur le Président** cède la parole à la Commission financière.

3.2 Rapport de la commission financière et approbation

Monsieur Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 24 novembre 2020.

La Commission financière a constaté un résultat déficitaire de Fr. 152'027.– de 11.60 %, le budget présenté a été défini avec un taux d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.95.

Voici les quelques points relevés par la Commission financière :

- *Les dépenses qui sont de la compétence du Conseil communal ont été limitées au strict minimum.*
- *Les frais de financement de l'Epicentre de Romont de montant à CHF 44'000.– contre seulement CHF 4'000.– l'an dernier alors que les frais du CO ne sont pas encore en vigueur.*
- *La réserve de fonctionnement de l'EP est augmentée de CHF 4'420.–*
- *La taxe de base pour l'EP permet de mettre dans la réserve « investissement » CHF 26'459.–*
- *La taxe de base « égouts » permet de mettre CHF 15'600.– dans la réserve d'investissement de l'épuration.*
- *La taxe d'exploitation pour les EU sera augmentée de CHF 1.60 à CHF 1.80 pour équilibrer le chapitre et afin de compenser les frais d'exploitation de la VOG qui ne se cessent d'augmenter, et de mettre CHF 4'000.– dans la réserve de fonctionnement dont CHF 3'300.– serviront au curage d'un tronçon des conduites EU.*
- *Un montant de CHF 90'000.– pour enterrer la conduite EC entre la ferme Cardinaux et la route cantonale en contre-bas. La commission financière précise que le tronçon n'a jamais été recensé en tant que ruisseau dans les registres cantonaux.*
- *La part variable des ordures refacturée à la commune passera de CHF 0.74 à CHF 0.85/kg. Avec cette augmentation, la part variable atteindra 42% des recettes, alors que le but est d'atteindre 50%. La taxe fixe reste inchangée.*
- *La péréquation financière va certes diminuer de CHF 198'871.– à CHF 172'540.–, mais elle pénalise encore beaucoup le résultat de ce budget.*

- *Sur les 4 principaux contribuables recensés en 2017, il n'en restera plus qu'un seul en 2021, ce qui correspond à une baisse d'env. CHF 600'000.– du rôle d'impôts par rapport à 2017.*

La Commission financière remercie le Conseil communal et la boursière pour la préparation du budget qu'elle soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

Monsieur le Président remercie la Commission financière pour son travail et son rapport, ainsi que Madame Myriam Desarzens Besson pour l'élaboration du budget et Monsieur Philippe Besson pour l'explication des chiffres. Il soumet le budget 2021 à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le budget de fonctionnement 2021 est accepté par 21 voix.

Votants	26	Abstention	3	Majorité	12	Oui	21	Non	2
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Retiré en début de séance.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'ABMG (Association à Buts Multiples des communes de la Glâne), à la suite de la mise en place du MCH2.

Monsieur le Président explique que les points 5-6-7 feront l'objet d'une seule présentation mais trois votes distincts, car c'est une répétition pour les trois. M Eric Dénervaud prend la parole et explique que les nouveaux statuts à adopter se font à la suite de la mise en place du MCH2 (plan comptable harmonisé) et de la nomination d'une commission financière. A ce jour, les communes travaillent déjà avec une commission financière, ce qui n'est pas le cas de toutes les associations. Une telle création doit être votée par toutes les communes membres de ces associations, car cela donne une modification de statuts à voter ce soir. C'est pourquoi ces points sont mis au tractanda des communes avoisinantes et chacune doit les voter.

Monsieur le Président ajoute que les statuts ont été revus et remis à jour, car ils ont également été revus par des juristes. Mais l'essentiel est vraiment la mise en place d'une commission financière.

Questions de l'assemblée

M. Perrenoud est allé chercher les documents sur internet, mais c'est ardu à comprendre. L'assemblée doit approuver les statuts, mais il a l'impression que l'assemblée n'a pas le choix que d'approuver ces nouveaux statuts. Selon lui, cela devient démoralisant de faire des assemblée pour la gestion de CHF 200'000.– de la compétence communale et là, nous parlons de millions de francs et nous n'avons pas le choix. Même si quelqu'un ou une commune refuse, cela ne changera rien. M. Eric Dénervaud explique que le point peut être refusé au niveau communal. Il faut que le 75% de population accepte pour que les statuts soient approuvés, mais Auboranges avec son petit nombre d'habitants ne pèse pas lourd dans la balance. Monsieur le Président précise que les associations ne demandent pas de nouveaux statuts, toutes les communes ont déjà approuvés les anciens statuts, pour certains qui date de plus de 20ans, mais la ligne « commission financière » doit être ajoutée et à nouveau approuvée. Les statuts sont certes complexes, mais cela fait partie de la vie communale.

M. Ch. Gast demande si les associations devront avoir des commissions financières et est-ce que cela présentera de nouveaux frais. Monsieur le Président explique que oui la commission financière sera obligatoire, et il y a aura une faible augmentation des coûts car cela représentera quelques jetons en plus. M. Gast constate que ce sont des lois décidées et imposées par les instances supérieures.

VOTE : les nouveaux statuts de l'ABGM sont approuvés.

Votants	26	Abstention	4	Majorité	13	Oui	22	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye VOG.

VOTE : les nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye VOG sont approuvés.

Votants	26	Abstention	4	Majorité	13	Oui	22	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Approbation des nouveaux statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne-Veveyse), à la suite de la mise en place du MCH2.

VOTE : les nouveaux statuts du SLPP-GV sont approuvés.

Votants	26	Abstention	4	Majorité	13	Oui	22	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. Divers

Monsieur le Président souhaite transmettre, au nom du Conseil communal des information qu'il juge important à donner au sujet des grands projets à venir à l'assemblée :

Construction d'une nouvelle entité à 6 communes (Ursy-Montet-Rue-Chapelle-Ecublens-Auboranges)

Sur une initiative des syndicats et des élus des 6 communes, une question se pose sur une union à six. La question qui se pose dans les conseils des communes est « est-ce que l'on ose un redécoupage du sud du District ». A la suite de diverses rencontres entre syndicats puis avec l'entier des Conseils communaux, les communes ont toutes acceptées ce projet.

Cette réflexion a débuté en remarquant que les entités doivent être de plus en plus grande et qui ont de plus en plus de professionnalisme. L'Etat parle de plus en plus de régions et les communes ne peuvent plus beaucoup agir dans les décisions prises, en restant « petit » nous ne faisons pas le poids. Les syndicats pensent qu'il est mieux de prendre en main son destin et créer quelque chose au lieu de perdre ce que l'on a déjà. Le projet de réunions des 6 communes représenterait plus de 6100 habitants et 25% de la population du district, plus que Romont actuellement. Il y a également de plus en plus de difficultés pour les élus communaux. Dans les communes, il y a de plus en plus de pertes d'autonomie communale car note destin dépend des grandes communes. La population de la région a beaucoup évolué et souhaite des réponses de plus en plus rapides. Aussi, lors de litiges, il y a souvent des avis de droit, des avis juridiques qui vont dans le processus décisionnel et cela ne facilite pas la vie des Conseillers en place. Une réunification des six communes, permettraient d'avoir des discussions unanimes pour les gros points communs (pompiers, aide sociale, salle polyvalentes, écoles...). La Glâne Sud a une histoire avec les regroupements de communes. Dans les 50 dernières années, 11 communes ont uni leur destin. L'esprit de coopération des communes est présent dans le district.

Les syndicats et les élus sont conscients qu'il y aura toujours des avis pour et des avis contre. Le Préfet est informé et soutient le projet de ce redécoupage politique. Une votation populaire sera fait le jour des amoureux, soit le 14.02.2021 avec comme texte « soutenez-vous le projet d'étude qui vise à réunir en une seule les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet (Glâne), Rue et Ursy ? ». Si la majorité accepte, alors les communes travailleront pour mettre en place cette union.

La volonté de voter avant les élections a, pour objectif, que les nouvelles autorités sachent dans quelle direction la population souhaite aller. Il n'y aura pas de variante à cette votation. L'entrée en vigueur de la nouvelle entité au plus tard à la fin de la législature 2021-2026, au plus tôt d'ici 3ans.

L'idée des communes a été que chaque commune informe sa population, en parallèle la presse a reçu un communiqué de presse en début de semaine avec la demande de ne pas publier l'info avant la dernière assemblée des six communes concernées. M. Grandjean de La Liberté prend la parole pour expliquer que l'information sera dévoilée demain dans la presse, à la suite d'une discussion avec le rédacteur en chef et les autorités régionales, car cela va contre la déontologie de leur publicité d'assemblée.

Mme Loubry demande ce que cela va changer pour la population. Monsieur le Président explique que cela ne changera rien à la vie villageoise. Il n'y aura plus d'assemblée dans chaque commune, il y aurait éventuellement un conseil général ; la mention « Commune de ... » serait ajoutée sur les panneaux à l'entrée des communes. Tout serait centralisé, mais à ce jour, cela fait encore parti de l'inconnu.

M. Perrenoud demande si lors de la votation du 14.02.2021 est-ce qu'il faudra la majorité des six communes ou de la population. Monsieur le Président explique que les communes aimeraient que toutes les communes acceptent, s'il y a 6000 habitants, il ne faudra pas 3001 qui acceptent, mais bien que les 6 communes acceptent le projet. Si le projet est refusé le projet tombera à l'eau, mais une analyse des résultats sera faite pour le comprendre. Que ça soit une petite ou une grande commune qui refuse, le projet d'étude tombera à l'eau dans sa totalité Monsieur Le Président précise que cela n'est pas encore une votation pour accepter ou non la fusion, mais cela est juste pour un projet d'étude. Cela est une prise de température.

Projet de bâtiment centre de secours - caserne des pompiers

Monsieur Le Président explique le projet de construction de la caserne pour les 6 mêmes communes de Glâne-Sud. Ce projet fait partie de la nouvelle législation cantonale. Le Canton a défini sur la carte des points où il est nécessaire d'avoir des centres de secours et notre région en fait partie et pourra rayonner sur le district de la Veveysse. Les communes ont donné leur aval pour ce centre et la Commune de Rue va valider les échanges de terrains d'ici quelques jours. Le Centre se fera donc sur le territoire de Rue, avant le terrain de foot, direction Ursy. Le Centre serait mis en œuvre à l'été 2022. Le bâtiment comprendrait la caserne des pompiers, un centre de police qui serait locataire, et les abris PC de la commune de Rue. Le dernier chapitre ne concerne que Rue.

M. Griesser demande à combien est budgétée cette plaisanterie. Monsieur le Président répond que ce n'est pas une plaisanterie puisque le projet est d'envergure et représente CHF 3'640'000.–. Le coût de la caserne se monte à CHF 3'400'000.– et pour les locaux de la police CHF 240'000.–. La Commune de Rue paie l'entier de ses abris de protection civile pour plus d'un million. Ces chiffres sont uniquement pour la construction, le matériel n'est pas compris. Des subventions seront obtenues à hauteur de CHF 300'000 à 500'000.–. Le canton demande qu'il y ait un centre départ de feu et l'équiper en fonction. Un tonne-pompe sera mis à disposition du Canton, par exemple.

M. Griesser se demande pourquoi construire à Rue alors que Oron intervient en cas d'incendie dans la commune. Monsieur le Président répond que Oron est le centre de renfort, mais ils n'interviennent pas en premier. Les premiers intervenants sont les pompiers Glâne-Sud, mais si l'incendie est trop important ou s'il s'agit de problème particulier, Oron intervient en tant qu'appui.

Projet de bâtiment centralisé pour le cercle scolaire ACER

Monsieur Le Président explique qu'à ce jour, il y a 4 sites d'enseignement dans le cercle scolaire pour environ 250 élèves répartis dans 13 à 14 classes. Le but des quatre communes (Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue) est de réunir tout le monde sur le même site avec l'Accueil Extra-Scolaire. Egalement d'améliorer les conditions d'enseignements et l'éducation aux enfants et pour aller vers l'avenir et se tourner peut-être vers une école continue. Il faut également répondre aux demandes des parents quant aux places d'accueil extra-scolaire. La vie scolaire commence à 6h et se termine à 20h avec des placements avant et après les heures d'enseignements en plus des repas de midis. Aujourd'hui, il y a certain jour avec plus de 30 enfants accueillis pour le midi. Il y a plus de demandes que de places disponibles. Le projet est de construire, si tout se passe bien, un nouveau bâtiment centralisé pour la rentrée 2025-2026. Le bâtiment sera réalisé sur le territoire de Promasens.

Monsieur Le Président rappelle que les élections communales auront lieu le 7 mars 2021 pour le premier tour et le 28 mars 2021 pour le second tour. **Monsieur Le Président** annonce que le Conseil actuel se représente in corpore pour la prochaine législature. Chacun peut déposer sa liste jusqu'au 25 janvier 2021 à 12h00. L'assermentation et prise de fonction est d'ores et déjà fixée au samedi 24 avril 2021. **Monsieur Le Président** indique encore que l'élection aura lieu même s'il n'y a que 5 candidats qui se présentent, il n'y a plus d'élection tacite.

Corvées 2020 - reportées 17.04.2021

Monsieur Le Président annonce que pour la première fois, les corvées ont été reportées au samedi 17.04.2021. Le Conseil communal a conscience que cette date correspond au dernier week-end des vacances scolaires, toutefois, il est nécessaire de faire les travaux ni trop tôt, ni trop tard. Il n'est pas possible d'enlever les piquets à neige en mars par exemple.

M. Frédéric Schafeitel

Le Conseil communal remercie M. Schafeitel de reprendre la gestion des Robidog sur le territoire communal. **Monsieur Le Président** explique que quelques personnes, dès que les poubelles sont vides, vont les remplir d'un coup, et pas uniquement avec des déjections canines. Ce ne sont pas forcément des personnes de la commune, on ne le sait pas. **M. Patrick Daehler** explique qu'il y a de plus en plus, des litières à chats sont déposées dans ces poubelles et cela n'est plus tolérable, des dénonciations pourraient être faites si cela perdure.

Paiements des factures

Monsieur Le Président annonce que les factures peuvent être transmises par courriel ou courrier jusqu'au 14 décembre 2020. Les paiements sont fixés au mardi 22 décembre 2020.

Monsieur le Président ajoute encore que la traditionnelle verrée de fin d'assemblée est annulée tout comme l'apéro de Nouvel An en raison des restrictions sanitaires actuelles.

Parole à l'assemblée

Mme Loubry a eu écho de la pétition pour la limitation de vitesse à 30km/h pour la route du Menhir, qu'en est-il ? **Monsieur Le Président** explique que le canton a reçu la pétition par le biais de la commune et la réponse a été transmise à l'initiateur de la pétition disant que la route est une route de transit et qu'il n'est pas simple de la mettre en zone 30km/h. Le Conseil communal ne connaît pas la suite donnée par l'initiateur.

Mme Loubry demande comment cela se fait que le canton peut décider sans connaître la réalité. Même en roulant à 50km/h c'est très dangereux. Elle a peur qu'un jour un enfant se fasse percuter. **Monsieur Le Président** ajoute qu'au niveau des mesures, il y a effectivement quelques automobilistes qui roulent fort. Pour mettre en place un 30km/h, il faudrait mettre du mobilier urbain, mais la route ne mesure que 3.5m, de ce fait, un élargissement de route devrait être fait. Il faudrait racheter des bandes de terrains. Il ne faut pas oublier qu'il y a des convois agricoles qui y passent, avec des chicanes, ceux-ci ne pourraient plus y passer. Il ne suffit pas de juste mettre un panneau 30km/h, il est nécessaire de mettre en place un système obligeant le conducteur à se plier à cette mesure ; il faut contraindre. Avec des mesures trop légères, un durcissement de ces mesures doit se faire. Alors, pourquoi ne pas mettre un 30km/h en faisant fi des recommandations cantonales ? **Monsieur Le Président** explique que si nous ne suivons pas ni les réglementations, ni les lois, en cas de litiges, rien ne sera défendable ; malheureusement le bon sens n'entre pas en ligne de compte lors de litige. **M. Patrick Daehler** ajoute que le Canton a également refusé la baisse de la limitation de vitesse sur le chemin à la sortie du village jusqu'à la maison de M. Beda. Pourtant un panneau 50km/h avait été mis, mais il a dû être supprimé. Le Canton a demandé de supprimer le 50km/h et de laisser le 80km/h. Le trafic a fortement augmenté les 10 dernières années.

Si nous convoquons le Canton, un dossier ad hoc doit être ficelé et établi, avec des rapports et cela est décourageant, car ils refusent et cela s'est déjà produit une fois. Est-ce qu'il est possible de mettre un radar mobile comme à Mézières/VD ? **Monsieur Le Président** répond que sur les routes communales, la police n'interviendra pas avec un radar. Sur le Canton de Vaud, la législation n'est pas forcément la même.

M. Perrenoud revient sur le chemin du Vernex et remercie M. Benedikt Wüthrich pour la mise en place du pot de fleurs, sans fleur, afin de limiter la circulation. Cela a été fortement bénéfique car directement la circulation a été diminuée. Depuis le retrait du pot, il y a de nouveaux des abus et avant 6h du matin, il y avait déjà des traces de roues. Certains crapauds se sont permis de passer dans le champ pour éviter le pot en béton. M. Perrenoud explique aussi qu'en arrivant à la hauteur du panneau « bordiers autorisés » sa voiture lui indique un 30km/h. **Monsieur Le Président** explique que le Conseil communal pensait que c'était une bonne idée, mais en réalité non. Avec la neige, cela n'est pas possible pour le chasse-neige de déblayer correctement, pour la Poste cela ne fonctionnait pas non plus et des malins contournaient la chicane en passant dans le pré. L'obstacle a alors été retiré et le Conseil va plancher sur une nouvelle solution. M. Perrenoud ajoute que le trou bouché a été mal fait et que celui-ci s'est déplacé, cela s'affaisse à nouveau. **M. Perrenoud** demande à trouver une solution avant qu'un accident se produise.

M. Perrenoud ne comprend pas pourquoi le courrier est désormais livré après 12h00. Cela n'est pas tolérable selon lui. Il a déjà essayé d'intervenir par courrier, téléphone et courriel, mais rien n'y fait. La Confédération avait décidé que les personnes ayant souscrit un abonnement devait recevoir leur journal au plus tard à 11h30. Un membre de l'assemblée répond qu'il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de colis ces temps. **Monsieur Le Président** répond que cela n'est pas de la compétence communale.

M. Perrenoud explique avoir été très choqué que lors du malaise de M. Pittet, l'ambulance a mis, selon lui, plus de 25 minutes pour arriver sur place depuis Vulruz. Selon lui, si nous sommes prêts à investir des millions pour un centre de secours ou une école, il faut aussi penser aux contribuables qui ont le droit d'être secourus. Il y a un centre de secours et une ambulance à 3km d'ici. M. Perrenoud explique être en train d'écrire un courrier auprès des instances supérieures. Pour lui c'est dramatique et honteux. Le défibrillateur communal a été utilisé, mais malheureusement trop tard. Il y a eu 2 intervenants (appli First Reponder) avant l'arrivée de la police. **Monsieur le Président** explique que les autorités peuvent faire remonter les informations aux instances supérieures, cela fera peut-être effet s'il y a plusieurs réclamations.

M. Eric Déneraud explique que lors d'un appel avec un natel en cas d'accident, surtout cardiaque, nous allons tomber sur la centrale d'engagement du canton de Vaud, nous allons tout expliquer puis à la fin dire l'adresse où nous nous trouvons. A ce moment-là, ils se rendent compte que c'est sur le Canton de Fribourg et transfère l'appel à la centrale du Canton ; et là, les minutes précieuses défilent. Lors d'appel avec le téléphone fixe, l'appel est géolocalisé. **M. Eric Déneraud** n'a pas pu obtenir la durée d'action pour l'intervention, mais cela se situe autour de 18min. **M. Eric Déneraud** ajoute que l'ambulance de Mézières est là de 7h à 22h, mais elle part aussi en intervention et n'est pas stationnée à Mézières la nuit, elle se trouve à Epalinges. De ce fait, celle de Vulruz reste le plus proche. Il faut aussi savoir que quand l'HIB n'a plus de moyen, c'est l'ambulance de Mézières qui intervient et elle n'est pas toujours disponible dans la région. La réalité est que le système n'est pas parfait, mais il est important de comprendre le fonctionnement de tout cela. Les 3 ambulances du Sud Fribourgeois à Vulruz couvre 755km² allant du Jaun à Attalens, pour 100'000 habitants, avec le plus grand nombre de personnes sur Bulle. **M. Eric Déneraud** ajoute encore que de temps à autre la REGA est demandée en renfort lorsqu'il n'y a plus de possibilité pour les régions, car l'hélicoptère reste plus rapide. **M. Gast** ajoute que le canton de Fribourg est l'un des mieux positionné pour les interventions de la REGA, car si l'hélicoptère de Fribourg n'est pas disponible, il y a toujours Lausanne, Berne ou encore Zurich qui sont sur place rapidement. **M. Perrenoud** reste surpris de cette répartition entre cantons au niveau sanitaire, pour favoriser l'économie au détriment de la santé/sécurité de la population, et nous le voyons avec la gestion de la crise COVID. **M. Eric Déneraud** ajoute encore que le Canton de Vaud et le Canton de Fribourg ne gère pas de

la même manière les ambulances, les intervenants ne peuvent pas faire les mêmes gestes. Appelez le 144, en cas d'urgences.

La parole n'est plus demandée par l'assemblée et Monsieur le Président clôt l'assemblée à 22h40 en remerciant chacun de sa venue et en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous, en espérant que 2021 soit meilleure que 2020.

Auboranges, le 9 décembre 2021



K. Chamice

La secrétaire

Yvan

Le Syndic